

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



Dépôt de l'acte au greffe
de l'entreprise NEOWAL à son siège social à Namur

20/01/2025

Greffe

N° d'entreprise : **0805 724 758**

Nom

(en entier) : **NEOWAL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **avenue Sergent Vriethoff 2, 5000 Namur**

Objet de l'acte : Augmentation de capital

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 janvier 2025

Point 3. Emission d'actions nouvelles en vue de la conclusion d'un prêt d'actionnaires en E-WATe

(...)

A cette fin, l'apport total en numéraire des actionnaires de NEOWAL s'élève à 817.000 € (prix de 1.000 euros/action) et se ventile comme suit :

- CENEO (45% - 284 actions) : 367.000 € (= 651 actions au total)
- IDEFIN (13% - 82 actions) : 106.000 € (= 188 actions au total)
- SOFILUX (12% - 76 actions) : 98.000 € (= 174 actions au total)
- IPFBW (10% - 63 actions) : 82.000 € (= 145 actions au total)
- IEG (10% - 63 actions) : 82.000 € (= 145 actions au total)
- FINIMO (5% - 32 actions) : 41.000 € (= 73 actions au total)
- FINEST (4% - 25 actions) : 33.000 € (= 58 actions au total)

(...)

Eu égard au prêt d'actionnaires à conclure, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents

-constate la souscription presque totale des actions nouvelles à émettre dans le respect du droit de préférence de chaque actionnaire ;

-approuve l'émission de 817 actions nouvelles, au prix de 1.000 euros par action, en contrepartie d'apports en numéraire de 817.000 euros d'actionnaires existants, selon la répartition exposée ci-avant, (...)

-donne mandat à son Secrétaire général, M. Raphaël DURANT pour acter ces modifications, mettre à jour le registre des actions de NEOWAL (une fois les actions entièrement libérées) et réaliser les formalités nécessaires, notamment de publication.

(...)

R. DURANT,
Secrétaire général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).